

SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Government Bonds

Rapport annuel au 15 mars 2022

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	9
Rapport de performance	10
Rapport abrégé de la société d'audit	11



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Florian MAGNOLLAY
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Oren-Olivier PUDER
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

Modification du contrat de fonds

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 7 mai 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté sur le calcul et la publication des valeurs nettes d'inventaire, qui peuvent désormais aussi être calculées et publiées à des dates où il n'y a pas d'émission et de rachats de parts, exclusivement à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 14 juin 2021, avec entrée en vigueur au 16 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 16 juin 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2022

Date Ex VNI : 15/06/2022

Date de paiement : 17/06/2022

			Montant pour porteurs de parts domiciliés			
			en Suisse			à l'étranger
Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Non	27	CHF	1.80	0.63	1.17	1.17

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.21	16.03.20	16.03.19
		15.03.22	15.03.21	15.03.20
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	36'377'370.79	43'498'963.30	48'904'488.93
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	98.81	108.50	114.80
Total Expense Ratio (TER)		0.31%	0.31%	0.31%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.22	15.03.21
Avoirs en banque		
à vue	386'159.23	21'910.00
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	35'424'932.50	42'868'201.50
Autres actifs	577'166.47	620'076.88
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	36'388'258.20	43'510'188.38
Engagements envers les banques à court terme	-207.14	0.00
Autres engagements	-10'680.27	-11'225.08
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	36'377'370.79	43'498'963.30

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Position au début de la période comptable		400'923	425'992
Parts émises		42'940	35'093
Parts rachetées		-75'708	-60'162
Position à la fin de la période comptable		368'155	400'923

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	43'498'963.30	48'904'488.93
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-761'753.70	-766'785.60
Solde des mouvements de parts	-3'499'132.11	-2'749'919.00
Résultat total	-2'860'706.70	-1'888'821.03
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	36'377'370.79	43'498'963.30

Compte de résultat	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
Intérêts négatifs		-1'139.76	0.00
Revenus des valeurs mobilières			
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		810'384.24	892'046.54
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		49'988.49	37'298.19
Total des revenus		859'232.97	929'344.73
Charges			
Intérêts passifs		-1'137.05	-376.61
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-118'197.02	-135'756.05
Autres charges		-4'242.32	-4'883.06
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-58'689.98	-49'673.63
Total des charges		-182'266.37	-190'689.35
Résultat net		676'966.60	738'655.38
Gains et pertes de capital réalisés		-212'342.03	156'212.80
Résultat réalisé		464'624.57	894'868.18
Gains et pertes de capital non réalisés		-3'325'331.27	-2'783'689.21
Résultat total		-2'860'706.70	-1'888'821.03

Utilisation du résultat du fonds	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Résultat net		676'966.60	738'655.38
Report de l'année précédente		16'038.45	39'136.77
Résultat disponible pour être réparti		693'005.05	777'792.15
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		662'679.00	761'753.70
Report à compte nouveau		30'326.05	16'038.45
Total		693'005.05	777'792.15

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Obligations					35'424'932.50	97.35
CH0008435569	4 % Confederation Suisse 98-23	1'875'000	CHF	104.23 %	1'954'312.50	5.37
CH0008680370	4 % Confederation Suisse 98-28	4'375'000	CHF	123.37 %	5'397'437.50	14.83
CH0009755197	4 % Confederation Suisse 99-49	2'550'000	CHF	186.60 %	4'758'300.00	13.08
CH0015803239	3 1/2 % Confederation Suisse 03-33	3'175'000	CHF	132.84 %	4'217'670.00	11.59
CH0024524966	2 1/2 % Confederation Suisse 06-36	2'700'000	CHF	126.37 %	3'411'990.00	9.38
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	1'650'000	CHF	116.89 %	1'928'685.00	5.30
CH0124138840	2 1/2 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 11-27 Series 544	250'000	CHF	110.31 %	275'775.00	0.76
CH0124338937	2 5/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 11-31 Series 548	1'300'000	CHF	116.01 %	1'508'130.00	4.14
CH0127181029	2 1/4 % Confederation Suisse 11-31	1'825'000	CHF	117.26 %	2'139'995.00	5.88
CH0127181169	1 1/2 % Confederation Suisse 12-42	2'275'000	CHF	118.06 %	2'685'865.00	7.38
CH0127181193	1 1/4 % Confederation Suisse 12-37	1'550'000	CHF	110.08 %	1'706'240.00	4.69
CH0149176171	1 1/2 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 12-40 Series 565	300'000	CHF	108.36 %	325'080.00	0.89
CH0184249990	1 1/2 % Confederation Suisse 13-25	950'000	CHF	105.59 %	1'003'105.00	2.76
CH0224397007	2 % Confederation Suisse 14-64	1'700'000	CHF	158.84 %	2'700'280.00	7.42
CH0228622392	2 1/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 13-33 Series 587	625'000	CHF	113.33 %	708'312.50	1.95
CH0259810585	1 1/4 % Centr. LdG Bques Cant. CH 14-29 Series 457	675'000	CHF	104.26 %	703'755.00	1.93
CHF					35'424'932.50	97.35

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	386'159.23	1.06
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	35'424'932.50	97.35
Autres actifs	577'166.47	1.59
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	36'388'258.20	100.00
Engagements envers les banques à court terme	-207.14	
Autres engagements	-10'680.27	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	36'377'370.79	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Obligations

CH0008435569	4 % Confederation Suisse 98-23	0	1'795'000
CH0024524966	2 1/2 % Confederation Suisse 06-36	0	100'000
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	0	100'000
CH0124138840	2 1/2 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 11-27 Series 544	250'000	0
CH0124338937	2 5/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 11-31 Series 548	200'000	0
CH0127181029	2 1/4 % Confederation Suisse 11-31	0	175'000
CH0127181169	1 1/2 % Confederation Suisse 12-42	0	450'000
CH0127181193	1 1/4 % Confederation Suisse 12-37	0	100'000
CH0184249990	1 1/2 % Confederation Suisse 13-25	0	625'000
CH0259810585	1 1/4 % Centr. LdG Bques Cant. CH 14-29 Series 457	450'000	125'000

Positions fermées en cours de période comptable

Obligations

CH0127181011	2 % Confederation Suisse 11-22	0	175'000
CH0127181177	1 1/4 % Confederation Suisse 12-24	0	350'000
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26	0	170'000
CH0224397338	1/2 % Confederation Suisse 16-58	0	125'000

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options
 2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY MARKET FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des distributeurs	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Synchrony Swiss Government Bonds	0.30%	Max. 2.50%	Max. 0.50%	

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est déterminée à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2019	2020	2021	2022 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 13.03.96)	%	4.25	1.96	-4.42	-6.36
Performance de l'indice de référence : SBI® Domestic Government Index	%	4.47	2.12	-4.23	-6.10
Ecart de suivi (Tracking Error)	%	0.24	0.42	0.24	0.15

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
3. Ecart de suivi (Tracking Error): écart-type annualisé de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence.
4. Pour la période du 16 mars 2021 au 15 mars 2022, le niveau du Total Expense Ratio (TER) à 0.31% et les frais de transaction expliquent l'écart entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence.
5. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

L'indice SBI® Domestic Government Index est la propriété intellectuelle (avec les marques enregistrées) de SIX Index SA, Zurich, Suisse (ci-après : SIX) et/ou de ses donneurs de licence et est utilisé sous licence. Le fonds n'est ni sponsorisé, promu, distribué ou favorisé en aucune manière par SIX et/ou ses donneurs de licence. SIX et ses donneurs de licence ne donnent aucune garantie et excluent toute responsabilité (par négligence ou autre) en rapport avec l'indice, en particulier pour toute erreur, omission ou interruption en lien avec l'indice ou ses données.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY MARKET FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony Swiss Government Bonds
- Synchrony Optimised SPI®
- Synchrony Swiss Equity
- Synchrony High Dividend Swiss Stocks
- Synchrony All Caps CH
- Synchrony Small & Mid Caps CH
- Synchrony Europe Equity
- Synchrony US Equity
- Synchrony High Growth Economies Equity

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé

Genève, le 28 juin 2022

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC